



LIVRET D'ACCUEIL

2024/2025

DE L'ECOLE ELEMENTAIRE CHENNEVIERES

**170, avenue du maréchal Foch
78700 CONFLANS STE HONORINE**

GUIDE PRATIQUE A CONSERVER

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Chers parents,

Bienvenue à votre enfant à l'école élémentaire de CHENNEVIERES. Dans ce livret d'accueil, vous trouverez de nombreux renseignements pratiques qui vous aideront à découvrir l'école et son fonctionnement. L'équipe enseignante ainsi que les représentants des parents d'élèves restent à votre disposition pour tout complément d'information.

A-PRESENTATION DES ECOLES

1. Historique

Cette école élémentaire appartient au groupe scolaire CHENNEVIERES qui comprend 2 écoles maternelles et 1 école élémentaire.

2. Nombre de classes

18 classes+ 1 dispositif ULIS :

4 CP

1CP/CE2

4 CE1

3 CE2

3 CM1

3 CM2

1 dispositif ULIS (classe d'intégration scolaire de niveau 1) de 14 élèves +1 aide humaine (AESH) attribuée à ce dispositif.

3. Equipe pédagogique de l'année 2024/2025

La directrice : Madame Lehugeur Sophie: 0783543C@ac-versailles.fr

L'équipe enseignante :

CP Mme De Rolland Christelle

CP Mme Maquet Florence

CP Mme Auffret Kristina

CP M.Pellion Nicolas

CP/CE2 Mme Gomez Marina

CE1 Mme Busson Céline

CE1 Mme Courtin Valérie

CE1 Mme Désobeau Lucie

CE1 Mme Belhaddad Sonia

CE2 Mme De Zaeytydt Claire

CE2 Mme Majka Sylvie

CE2 Mme Hadj Tayeb Sandrine

CM1 Mme Maupin Delphine

CM1 Mme Costa Valia

CM1 Mme Teil Anne

CM2 Mme Lecapitaine Emmanuelle

CM2 Mme Thévenot Catherine

CM2 Mme Bouffard Céline

DISPOSITIF ULIS Mme Bouillé Manon

Madame Gaveriaux psychologue Education Nationale

Mme Deyris enseignante du Réseau d'Aide

B-HORAIRES

Du lundi au vendredi

Matin : Entrée : ouverture des portes 8h20 (fermeture des portes 8h30) Sortie : 11h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi

Après-midi :

Entrée : ouverture des portes 13h20 (fermeture des portes 13h30)

Sortie : 16h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi

Seuls les enfants se rendant en garderie peuvent entrer dans l'école avant 8h20.

En dehors de ces horaires, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'école.

Les enseignants recevront les parents **sur rendez-vous via un mot dans le cahier de liaison.**

C-ABSENCES / MALADIES

Tout parent inscrivant son enfant à l'école **s'engage à ce qu'il suive une scolarité régulière. Merci d'envoyer un mail à l'école pour avertir d'une absence : 0783543C@ac-versailles.fr (adresse mail école)**

Aucun médicament n'est donné à l'école, même sur présentation d'une ordonnance médicale. Dans le cas de suivi particulier (asthme, diabète...), un protocole doit être conclu entre le médecin scolaire, la directrice et les parents.

Un enfant fiévreux ne doit pas fréquenter l'école.

Prévenir immédiatement l'école pour toute maladie contagieuse.

Merci d'informer la direction et l'enseignant par écrit de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone (domicile, travail).

En cas d'urgence, nous devons vous joindre le plus rapidement possible.

Lorsque l'enseignant est absent, les enfants de sa classe sont accueillis à l'école.

D-RESTAURANT SCOLAIRE

Les familles intéressées doivent inscrire leur(s) enfant(s) pour les jours voulus en mairie au service des affaires scolaires à l'aide d'une fiche d'inscription distribuée en début d'année à l'école.

La surveillance est assurée par les A.T.S.E.E et les animateurs périscolaires.

Les enfants déjeunent en service continu de 11h30 à 13h20 sous forme de self.

E-GARDERIE/ETUDE

Les familles intéressées doivent inscrire leur(s) enfant(s) pour les jours voulus en mairie au service des affaires scolaires à l'aide d'une fiche d'inscription distribuée en début d'année à l'école ou en mairie.

Pour des raisons de sécurité évidentes, il est impératif de notifier par écrit à l'enseignant, toute modification par rapport à l'inscription initiale.

Les enfants sont accueillis aux horaires suivants :

Garderie du matin : de 7h15 à 8h20 (possibilité de petit déjeuner)

Garderie du soir : de 16h30 à 19h.

Le goûter est prévu entre 16h30 et 17h

Etude : de 17h00 à 18h00. Elle est surveillée par un enseignant et soumise à une inscription préalable en mairie.

F-COOPERATIVE

Le don des parents à cette coopérative est facultatif. La coopérative permet à chaque enseignant d'organiser des sorties éducatives, d'acheter des jeux, des livres, etc.

Les modalités sont précisées lors de la réunion d'informations aux parents que chaque enseignant fait dans sa classe en début d'année scolaire.

G-ASSURANCE

Il est **obligatoire** d'avoir une assurance responsabilité civile et il est recommandé d'avoir une assurance individuelle pour chaque enfant. Les parents ont le choix concernant la compagnie d'assurance mais il faut fournir à l'enseignant une attestation en début d'année (assurance individuelle).

H-SORTIES ET MANIFESTATION SCOLAIRES

Au cours de l'année, des sorties scolaires sont organisées et la mairie met à disposition des cars pour le transport. Les parents désirant accompagner les enfants lors des sorties même occasionnellement sont invités à se manifester **à la rentrée** auprès de l'enseignant. Les parents doivent être assurés personnellement pour participer aux sorties. Diverses manifestations ont lieu durant l'année scolaire : chorale, spectacles.

I-RESEAU D'AIDE SPECIALISE (R.A.S.E.D)

C'est une structure de l'éducation nationale composée :

- d'une psychologue Education Nationale Mme GAVERIAUX
Tél. : 01.34.90.84.27
- d'un enseignant chargé de l'aide spécialisée pédagogique
- d'un enseignant chargé de l'aide rééducative relationnelle

Leur mission est un travail de prévention et de soutien auprès d'enfants présentant des difficultés. Ils interviennent à la demande des enfants, des enseignants ou des parents dont l'accord est indispensable.

J-ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES

Les associations de parents d'élèves présentes sont les suivantes : la F.C.P.E, la PEEP et les parents indépendants.

Les représentants sont élus pour une année scolaire par les parents, lors des élections de délégués qui se déroulent en début d'année scolaire.

Autant de postes que de classes sont à pouvoir dans chaque école.

Il est possible de se présenter à ces élections sans appartenir à ces associations, à condition d'avoir une liste d'au moins 2 candidats.

Les élus sont présents lors des 3 conseils d'école annuels où ils sont porte-parole. N'hésitez pas à les contacter dès à présent pour leur faire part de votre désir de candidature ainsi que vos remarques et suggestions.

K-RECOMMANDATIONS

-Pensez à consulter les panneaux d'affichage à l'entrée du groupe scolaire.

- Regardez régulièrement la tête de vos enfants : gare aux poux!!

- **Marquez les vêtements à leur nom.**

- Le port de bijoux est vivement déconseillé.

- Surveillez le temps de sommeil de votre enfant (8h minimum)

- Pensez au petit déjeuner du matin qui est indispensable.

- Limiter/ éviter le temps passé sur les écrans.

-Les téléphones portables et montres connectés sont interdits

N° DE TELEPHONES UTILES

-Agent d'accueil du groupe scolaire : 01.34.90.84.34

-École élémentaire CHENNEVIERES : 01.34.90.84.31

-Centre de loisirs : 01.30.90.84.36

CLChennevieres@mairie-conflans.fr

Mairie : 01.34.90.89.89

-Médecin scolaire : 01 34 90 84 28

Le règlement intérieur en vigueur à la rentrée est le règlement de l'an dernier. Il sera relu et diffusé après validation lors du premier conseil d'école. Il devra être retourné après signature des parents

